



PREFET DES HAUTS DE SEINE

Arrêté DCL/BRGE n°2019-77 du 12 avril 2019
modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2018-273 du 17 décembre 2018
portant nomination des membres de la commission de contrôle
chargés de la régularité des listes électorales dans la commune de Sèvres

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE,
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu les dispositions du code électoral et notamment ses articles L. 18 nouveau et L.19 nouveau,

Vu la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le décret n° 2018-350 du 14 mai 2018 portant application de la loi organique n° 2016-1046 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne autre que la France pour les élections municipales et de la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu l'instruction du Ministre de l'Intérieur du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu la proposition du maire de Sèvres,

Vu l'arrêté 2018-273 du 17 décembre 2018 portant nomination des membres de la commission de contrôle chargés de la régularité des listes électorales pour la commune de Sèvres,

Sur la proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

.../...

ARRÊTE

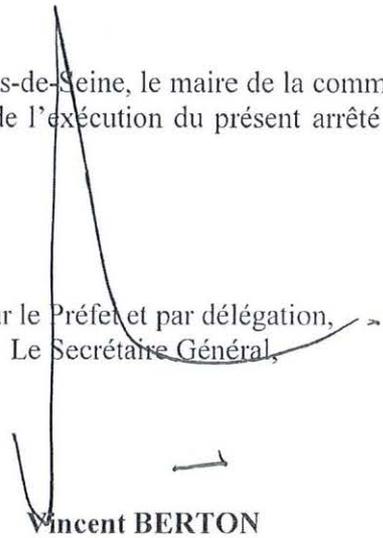
Article 1^{er} : l'article 1 de l'arrêté 2018-273 est modifié comme suit :

| Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | | Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | | Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal | |
|---|-----------------------|--|-----------------------|---|--------------------------------------|
| Titulaires | | Titulaire | | Titulaire | |
| 1 | M. Michel JIAUME | 1 | M. Jean-Pierre FORTIN | 1 | Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ |
| 2 | M. Jacques VILLEMUR | | | | |
| 3 | M. Jean-François PACE | | | | |

Article 2 : les autres articles restent inchangés.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, le maire de la commune de Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Vincent BERTON